

Médax® Top

Régulateur de croissance des céréales

Composition :50 g/l de prohexadione-calcium
 + 300 g/l de mépiquat-chlorure

Formulation : suspension concentrée (SC)

AMM n° : 2010030

Usages et doses autorisés :

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Cultures	Cibles	Dose	Nombre maximum d'applic.	Stade d'applic.	DAR	ZNT aqua
Avoine d'hiver et de printemps	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	1 / an	Entre les stade BBCH 30 et BBCH 39*	56 j.	5 m
Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, triticale, épeautre		1 L/ha				
Orge d'hiver		1,5 L/ha				
Orge de printemps		1 L/ha				
Seigle		1 L/ha				

* se reporter aux conditions d'emploi recommandées pour chacune des cultures.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**



H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Délai de rentrée : 24 heures

Protection de l'opérateur et du travailleur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Régulateur

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	Protection de l'utilisateur pendant la phase de :				Protection du travailleur
	Mélange / chargement	Application avec :		Nettoyage	
		Pulvérisateur à rampe			
		Tracteur avec cabine	Tracteur sans cabine		
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)	X Réutilisables	X A usage unique. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine	X A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	X Réutilisables	X Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065	X	X	X	X	X
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1	X			X	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	X				

Réglementation transport ADR: non classé

Conditionnement :bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives

- La *prohexadione-calcium*

Nom chimique : sel de calcium de l'acide 3-oxido-5-oxo-4-propionyl cyclohex-3-enecarboxylique

Formule brute : C₁₀H₁₀CaO₅

Masse molaire : 250,3

Le *mépiquat-chlorure* est une matière active découverte dans les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof, dérivé de la pipéridine

Nom chimique : chlorure de 1,1-diméthyl-pipéridine

Formule brute : C₇H₁₀NCI

Masse molaire : 149,7

Le produit formulé : Médax Top

Propriétés physiques et chimiques

- **Densité :** 1,13
- **Inflammabilité :** non inflammable
- **Température limite de stockage :** 0°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 500 à 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Médax Top

Médax Top est un régulateur de croissance des blés tendre d'hiver, blés dur d'hiver, triticales, épeautre, orges d'hiver, escourgeons, orges de printemps, avoines d'hiver et de printemps, seigle.

Il permet de limiter les risques de verse physiologique et climatique et de préserver le potentiel de rendement et les facteurs de qualité de la céréale.

Intérêt du produit

Limitation de la verse :

Souplesse d'emploi

Médax Top s'utilise dès 8°C. Il peut s'appliquer du stade épi 1 cm (BBCH 30) au stade 2 nœuds du blé (BBCH 32) voir d'avantage (se reporter aux conditions d'emploi par culture). Sa souplesse d'emploi permet d'attendre les conditions météorologiques les plus favorables à son utilisation.

Limitation de la verse

Médax Top présente une très bonne efficacité anti-verse. Il réduit la taille des premiers entre-nœuds, il épaissit la tige et augmente la taille des racines d'ancrage donc la stabilité de la céréale.

En limitant la verse, Médax Top optimise le potentiel de rendement, la qualité du grain et le temps de récolte.

Gain de rendement en présence de verse

Dans les essais versés, Médax Top procure en moyenne un gain de rendement de 8 q/ha par rapport au témoin.

Mode d'action

Médax Top associe deux matières actives qui agissent simultanément à deux niveaux de la chaîne de synthèse des gibbérellines.

La *prohexadione-calcium* inhibe les étapes ultimes de cette chaîne. Elle contrôle, par une action puissante et rapide, l'élongation des entre-nœuds.

Le *mépiquat-chlorure* agit au niveau des premières étapes de la production des gibbérellines. Il renforce l'effet régulateur de la *prohexadione-calcium*.

Les deux matières actives sont transportées par systémie ascendante et descendante dans la céréale.

Conditions d'application

Veiller à toujours respecter un DAR de 56 jours.

BLE TENDRE HIVER

Les applications de Médax Top sont recommandées du stade épis 1 cm (BBCH 30) au stade 2 nœuds (BBCH 32). Cette large plage d'utilisation permet de positionner au mieux Médax Top par rapport aux facteurs climatiques et à l'état végétatif du blé tendre.

En situation de fort risque de verse, Médax Top peut être utilisé en programme.

Dose : 1 l/ha

BLE DUR D'HIVER

Les applications de Médax Top sont recommandées du stade épis 1 cm (BBCH 30) jusqu'au stade sortie de la dernière feuille (stade BBCH 37) ce qui permet de rechercher le meilleur positionnement par rapport aux facteurs climatiques et à l'état végétatif du blé dur.

En situation de fort risque de verse, Médax Top peut être utilisé en programme.

Dose : 1 l/ha

TRITICALE

Les applications de Médax Top sont recommandées au stade 1 à 2 nœuds (stade BBCH 31/32).

En situation de fort risque de verse, Médax Top peut-être utilisé en programme avec de l'éthéphon.

Dose : 1 l/ha

SEIGLE

Les applications de Médax Top sont recommandées du stade 1 à 2 nœuds (stade BBCH 31/32).

Dose 1 l/ha

AVOINE D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Les applications de **Médax Top** sont recommandées au 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32) lorsque la céréale mesure environ 30-40 cm de hauteur.

Dose : de 0,8 l à 1 l/ha

ORGE D'HIVER

ORGE DE PRINTEMPS

Médax Top s'applique au stade 1 à 2 noeuds (BBCH 31-32).

En situation de fort risque de verse, il est recommandé d'utiliser **Médax Top** en programme avec de l'éthéphon.

Orge d'hiver, dose : 1,5 l/ha

Orge de printemps : dose : 1 l/ha

Remarques générales

- ◆ Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- ◆ Préparer la bouillie et l'appliquer aussitôt.
- ◆ MEDAX TOP peut s'utiliser sur toutes variétés sans restriction particulière.
- ◆ Réaliser le traitement par temps poussant, sur une végétation sèche. Différer le traitement lorsqu'une pluie est à craindre dans les 2 heures qui suivent ou si des gelées sont annoncées dans les jours suivant le traitement.
- ◆ Ne pas traiter sur des plantes en situation de stress ou susceptibles de subir un stress hydrique ou lorsque de fortes amplitudes thermiques sont à craindre (> 15°C). Si les conditions sont mauvaises (gel, amplitude thermique, différer le traitement de 4 à 5 jours).
- ◆ Il est important de soigner la pulvérisation : répartition homogène de la bouillie sur la végétation.
- ◆ La résistance au lessivage est acquise s'il ne pleut pas dans les deux heures qui suivent le traitement.
- ◆ Toutes les variétés ne réagissent pas avec la même intensité aux applications d'un régulateur de croissance. **Médax Top** peut engendrer des raccourcissements plus marqués sur certaines variétés, en particulier sur les variétés les plus hautes (souvent les plus sensibles à la verse).
- ◆ Une application réalisée en conditions non

optimale peut provoquer des symptômes passagers de jaunissement, ou de modification du port de la plante sans altérer les facteurs du rendement.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Médax Top est incompatible avec les herbicides : un délai d'une semaine est à respecter entre les deux traitements.

Eviter les mélanges de **Médax Top** avec des produits ayant une incidence sur la croissance de la plante.

Préparation de la bouillie

Préparer la bouillie et l'appliquer aussitôt.

En cours de stockage un déphasage réversible peut apparaître, avec une partie brune en surface et une partie plus épaisse au fond du bidon. Pour palier à ce phénomène sans conséquence sur la qualité du produit, il convient de placer le bidon de **Médax Top** quelques jours avant utilisation dans un local à 10 - 15°C et de le secouer avant utilisation.

Remplir la cuve au 3/4 d'eau. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Médax Top** avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S. - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI